



annulation d'un passager d'une cabine double croisière

Par **bolock**, le **27/07/2019** à **15:07**

J'ai retenu une cabine double pour une croisière par le biais de l'agence Karavel au prix de 1800 € avec une assurance premium. La personne avec qui je devais suivre cette croisière a du se désister pour des raisons médicales. Je souhaitais faire jouer l'assurance pour obtenir une partie du remboursement de la croisière mais l'assurance me réclame une facture d'annulation que je n'ai pas. Il me semble que Karavel aurait dû modifier la facturation en cabine simple (mettons à 1200 €) les 600 € restant étant considérés comme des frais d'annulation pour le second passager mais pouvant être pris en charge par l'assurance.

Dans le contrat avec Karavel, cette situation n'est pas évoquée et dans le contrat d'assurance, il est mentionné qu'ils prennent en charge les frais d'annulation.

Ai-je une chance d'avoir des dédommagements ?

Par **Visiteur**, le **27/07/2019** à **15:30**

Bonjour

Évoquez-vous l'assurance proposée par le vendeur ou l'assurance de votre carte bancaire ?

Par **bolock**, le **27/07/2019** à **15:35**

Il s'agit de l'assurance facultative du vendeur, elle s'appelle Presence assistance tourisme.

Par **Visiteur**, le **27/07/2019** à **16:23**

Attention bien souvent, les assurances ne couvrent que les risques relatifs à la personne qui l'a souscrite !

Par **P.M.**, le **27/07/2019** à **17:31**

Bonjour,

Si l'assurance vous demande une facture d'annulation, c'est a priori qu'ils sont susceptibles de prendre en charge ces frais et il faudrait commencer par essayer de l'obtenir auprès du voyageur mais c'est à vous de procéder à l'annulation même partielle...